

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU COLLECTIF HANDICAPS

**LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DÉFEND LES DROITS
DES PERSONNES HANDICAPÉES
DANS LE PACIFIQUE**

Pour la première fois, la Nouvelle-Calédonie et l'Etat français ont apporté un soutien financier à des associations des îles Fidji et Tonga afin de promouvoir la convention de l'ONU de 2006 relative aux droits des personnes handicapées.

Le Collectif Handicaps de la Nouvelle-Calédonie est membre du Pacific Disability Forum (PDF). Cette organisation non gouvernementale intervient auprès des gouvernements des différents Etats du Pacifique pour obtenir la ratification et la mise en œuvre de la convention de l'ONU de 2006 relative aux droits de la personne handicapée (la France a ratifié cette convention en mars 2010). Le Pacific Disability Forum apporte, aussi, un soutien à ses membres porteurs de projets de développement prenant en compte les personnes handicapées.

En 2010, le Collectif Handicaps a présenté au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et au « Fonds Pacifique » soutenu par la France, une demande de financement de projets visant à renforcer la représentativité d'associations de personnes handicapées dans les îles Fidji et Tonga, ces deux pays n'ayant pas encore ratifié la convention de l'ONU de 2006.

En mars 2011, le « Fonds Pacifique » et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ont accordé respectivement 2 millions FCFP de subvention au Pacific Disability Forum, marquant ainsi leur volonté de l'encourager dans ses actions.

Nous nous joignons aux associations représentatives des personnes handicapées des îles du Pacifique pour adresser nos sincères remerciements au Territoire et à la France pour ce soutien financier.

Pour le Collectif Handicaps, le président,
Frédéric PATANE.